

TRANSACTION – VENTE

Pour un mandat NESTENN (Exclusivité) :

Rémunération du mandataire calculée sur le prix de vente **hors honoraires** :

- Forfait de 3 500 €uros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 €uros du prix de vente.
- 8 % TTC sur la part comprise entre 30 001 €uros et 50 000 €uros
- 7 % TTC sur la part comprise entre 50 001 €uros et 100 000 €uros
- 5 % TTC sur la part excédant 100 001 €uros

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème du mandat NESTENN sont cumulatifs.

Pour un mandat simple :

Rémunération du mandataire calculée sur le prix de vente **hors honoraires** :

- Sur un bien dont le prix de vente est inférieur à 40 000 €uros: un forfait de 4 000 €uros TTC
- Sur un bien dont le prix de vente est compris entre 40 000 €uros et 119 999 €uros : un forfait de 5 900 €uros TTC
- Sur un bien dont le prix de vente est compris entre 120 000 €uros et 400 000 €uros : 4.8 %TTC
- Sur un bien dont le prix de vente est au-delà de 400 000 €uros : 3.8 %TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est l'acquéreur.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires à la charge du bailleur :

7.5% TTC des loyers annuels (hors charges et taxes) dans la limite du plafond prévu de la loi ALUR (8 €+3 € TTC /m² de surface habitable)

– Dont 8/11^{ème} au titre des : **Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail** avec un maximum 8 € TTC /m² de surface habitable.

– Dont 3/11^{ème} au titre de **l'état des lieux d'entrée** avec un maximum 3 € TTC /m² de surface habitable.

Etat des lieux de sortie : 3 € TTC /m² de surface habitable

Honoraires à la charge du locataire :

7.5% TTC des loyers annuels (hors charges et taxes) dans la limite du plafond prévu de la loi ALUR (8 €+3 € TTC /m² de surface habitable)

– Dont 8/11^{ème} au titre des : **Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail** avec un maximum 8 € TTC /m² de surface habitable.

– Dont 3/11^{ème} au titre de **l'état des lieux d'entrée** avec un maximum 3 € TTC /m² de surface habitable.

GESTION LOCATIVE –

L'activité gestion est réalisée par la société ILES, TERRES & MERS.

- Honoraires : 7.20% TTC / mois
- Garantie Loyers Impayés : 2.30% TTC / mois

